PROCÈS-VERBAL N° 02

Réunion du : **17 JUILLET 2023**
Président de la CR : Mickaël HERRIAU
Présents : Hubert BERNARD, Loïc COTTEREAU, Gabriel GÔ, Christian GUIBERT Patrick PIOU Patrick VAUCEL, Grégoire SORIN, C.T.R, Vincent GARNIER, C.T.D.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :
Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :
- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

***

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :
- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.
En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES 2023 / 2024

CHAMPIONNAT U 19 REGION

- **Candidatures**

Mail de CHEMILLE MELAY OLYMPIQUE (580940) du 11 juillet 2023 demandant à participer au Championnat U 19 R2 suite au refus d'ERNEE.
Bien qu'ayant candidatée dans les délais, cette équipe n'était pas éligible et n'a donc pas été retenu par la Commission comme choix si désistement.

- **Engagements**

Sont engagés : R1 = 9 équipes
R2 = 26 équipes

Après réflexion, la Commission décide de modifier le nombre d'équipes par niveau afin d'avoir un championnat plus homogène.

Propose à CARQUEFOU USJA – GJ PAYS DE CHATEAU GONTIER et SABLE FC d'intégrer le niveau R1 pour la 1ère phase.
Accords de ces clubs par mail le 10 juillet 2023

Le championnat U 19 Région est donc composé comme suit :

R1 =	12 équipes	=> 1 groupe de 12 équipes
R2 =	23 équipes	=> 1 groupe de 12 équipes + 1 groupe de 11 équipes

- **Calendrier**

La Commission modifie le calendrier U 19 Région pour y intégrer 2 dates supplémentaires :

- Journée 10 = Samedi 28 OCTOBRE 2023
- Journée 11 = Samedi 4 NOVEMBRE 2023

Les équipes qualifiées pour le 4ème tour de la Coupe Gambardella du 28 OCTOBRE 2023 joueront leurs matches comptant pour la journée 10 le Mercredi 1er NOVEMBRE 2023.

Les équipes qualifiées pour les Finales régionales Coupe Gambardella du 4 NOVEMBRE 2023 joueront leurs matches de la journée 11 le Samedi 2 DECEMBRE 2023.

- **Accessions / Rétrogradations**

La Commission propose au CODIR de modifier le tableau de ventilation pour le championnat U 19 Région.

A l'issue de la 1ère phase :

Niveau R1	=	2 rétrogradations en R2 (au lieu de 3)
Niveau R2	=	2 accessions en R1 (au lieu de 3)

Une notification sera adressée aux clubs avant le début du championnat.

- **Composition des groupes**

Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et des procédures en cours, la Commission établit la composition des groupes des Championnats Régionaux R1 et R2 U 14 – U 15 – U 16 – U 17 – U 18 et U 19 pour la saison 2023/2024, et les transmet au CODIR pour validation.

U 14

Groupe R1

Clubs
CARQUEFOU USJA
ST NAZAIRE AF
VERTOU USSA
NANTES FC
ANGERS SCO
CHOLET SO
LAVAL STADE MAY. FC
LE MANS FC
LA ROCHE VENDEE
LE POIRE/VIE VF

Groupe R2

Clubs
NANTES METALLO
NANTES LA MELLINET
NANTES BELLEVUE JSC
ANGERS VAILLANTE
POMMERAYE FOOT
ANGERS SCA
CHANGE US
LE MANS VILLARET
VENDEE LES HERBIERS
GJ LES SABLES D'OLONNE

U 15

Groupe R1

Clubs
NANTES BELLEVUE JSC
ST NAZAIRE AF
NANTES FC
NANTES LA MELLINET
VERTOU USSA
ANGERS SCO
BEAUCOUZE SC
LAVAL STADE MAY. FC
LE MANS FC
VENDEE LES HERBIERS

Groupe R2 - A

Clubs
CHATEAUBRIANT VOLTIG
DERVAL SC NORD ATLAN
CARQUEFOU USJA
NANTES SPORTING CLUB
SAUMUR OFC
ANGERS SCA
SEGRE ESHA FOOTBALL
MAYENNE STADE FC
ARNAGE PONTLIEUE US
COULAINES JS

Groupe R2 - B

Clubs
ORVAULT SF
PORNIC FOOT
CHOLET SO
ST ANDRE ST MACAIRE
LA ROCHE VENDEE
CHALLANS FC
LE POIRE/VIE VF
AIZENAY FRANCE
GJ POUZAUGES BOCAGES
GJ LES SABLES D'OLONNE

U 16

Groupe R1

Clubs
VERTOU USSA
NANTES BELLEVUE JSC
CARQUEFOU USJA
ST NAZAIRE AF
NANTES LA MELLINET
CHOLET SO
LAVAL STADE MAY. FC
SABLE/SARTHE FC
LE POIRE/VIE VF
VENDEE LES HERBIERS

Groupe R2 - A

clubs
NORT SUR ERDRE AC
CHATEAUBRIANT VOLTIG
BEAUCOUZE SC
ANGERS SCA
BONCHAMP ES
CHANGÉ US
COULAINES JS
LE MANS VILLARET AS
LA FERTE BERNARD VS
GJ BOCAGE MANCEAU

Groupe R2 - B

clubs
GJ LOIREAUXENCE VAIR
PONTCHATEAU AOS
ANCENIS RCASG
COUERON CHABOSSIERE
NANTES ETOILE CENS
ST JULIEN DIVATTE FC
BEAUPREAU CHAPELLE
ANGERS VAILLANTE
LA ROCHE VENDEE
FONTENAY VENDEE

U 17

Groupe R1

clubs
NANTES FC
ST NAZAIRE AF
GJ DE GOULAINE
ANGERS VAILLANTE
BEAUCOUZE SC
LE MANS FC
SABLE/SARTHE FC
VENDEE LES HERBIERS
LE POIRE/VIE VF
FONTENAY VF

Groupe R2 - A

clubs
NANTES SPORTING CLUB
NANTES LA MELLINET
ORVAULT RC
SAUMUR OFC
GJ PAYS DE CHATEAU-G
MAYENNE STADE FC
CHANGÉ US
LE MANS VILLARET AS
COULAINES JS
MULSANNE-TELOCHE AS

Groupe R2 - B

clubs
PONTCHATEAU AOS
BOUAYE FC
ST PHILBERT GD LIEU
SEGRE ESHA FOOTBALL
ST SYLVAIN ANJOU AS
BEAUPREAU CHAPELLE
CHALLANS FC
AIZENAY FRANCE
GJ POUZAUGES BOCAGES
GJ LES SABLES D'OLONNE

U 18

Groupe R1

clubs
CARQUEFOU USJA
VERTOU USSA
St PHIBERT GD LIEU US
St SEBASTIEN FC
CHOLET SO
ANGERS VAILLANTE
LE MANS FC
VENDEE LES HERBIERS
FONTENAY VF
LE POIRE/VIE VF

Groupe R2 - A

clubs
ANCENIS RCASG
NANTES BELLEVUE JSC
LA CHAPELLE AC CHAP
THOUARE US
ANGERS SCA
BEAUCOUZE SC
MAYENNE STADE FC
GJ LOUVERNE
LE MANS VILLARET AS
CHANGE CS

Groupe R2 - B

clubs
ST NAZAIRE AF
SAUTRON AS
PT ST MARTIN FCGL
TRELAZE FOYER
ST HILAIRE VIHIERS
LAVAL BOURNY AS
CHANGÉ US
LA ROCHE VENDEE
AIZENAY FRANCE
BOUPEREMONPROUANT FC

U 19

Groupe R1

Clubs
NANTES BELLEVUE JSC
REZE FC
CHAPELLE HEULIN
St SEBASTIEN FC
CARQUEFOU USJA
SAUMUR OFC
BEAUPREAU CHAPELLE
GJ PAYS DE CHATEAU-G
MULSANNE TELOCHE
SABLE/SARTHE FC
CHALLANS FC
FONTENAY VF

Groupe R2 - A

Clubs
BONCHAMP ES
St BERTHEVIN
LA FLECHE RC
GJ NORD EST MANCEAU
GUECELARD
LE LOROUX LANDREAU O
GORGES
NANTES ST MED DOULON
ANGERS SCA
TIERCE CHEFFES AS
ANGERS CROIX BLANCHE
MONTREUIL JUIGNEBENE

Groupe R2 - B

Clubs
SAVENAY MALVILLE PFC
REZE AEPR
ST-BREVIN AC
PONTCHÂTEAU AOS
ANGERS NDC
ST-SYLVAIN ANJOU AS
ST ANDRE ST MACAIRE
CHRISTOPHESEGUINIERE
LA ROCHE/YON ESOFV
GJ POUZAUGES BOCAGES
GJ LES SABLES D'OLONNE

3. PROCHAINE REUNION

- MERCREDI 23 AOUT 2023 à 14 heures – CSR de ST SEBASTIEN SUR LOIRE - présentiel
    - Préparation saison 2023/2024
    - Critères U 13 (AG du 04.11.2023)

Le Président,

M. HERRIAU

La Secrétaire administrative,

N. PERROTEL